



Le Centre de toxicomanie et de santé mentale appuie la refonte de la Stratégie canadienne antidrogue

Pour diffusion immédiate – Le 27 mai 2003 **Toronto** – Le Centre de toxicomanie et de santé mentale (CTSM) accorde son appui au projet de loi annoncé aujourd’hui qui fait de la possession de cannabis une infraction mineure régie par la *Loi sur les contraventions* du Canada. Le CTSM appuie également la stratégie nationale qui vise à placer l’usage de cette drogue dans un contexte de santé plus global.

« Le Centre de toxicomanie et de santé mentale est en faveur de la décriminalisation de l’usage du cannabis. Sans vouloir l’encourager, il constate que d’après les recherches, cet usage est généralement occasionnel ou expérimental et n’est généralement pas associé à des conséquences néfastes graves à long terme. S’appuyant sur des études menées sur les résultats de réformes de la réglementation du cannabis ailleurs, le CTSM est d’avis que les sanctions pénales imposées actuellement en cas de possession de cannabis représentent un mécanisme de contrôle inadéquat. Nous nous réjouissons donc de l’adoption d’une nouvelle approche », a déclaré le D^r David Marsh, chef de la Clinique de traitement médical de la toxicomanie du CTSM.

Le CTSM croit également qu’il importe de continuer de pénaliser les personnes qui sont impliquées dans l’offre et la vente de cannabis, qui procurent du cannabis à des mineurs ou qui se livrent à des comportements dangereux, comme prendre le volant après avoir consommé du cannabis.

Se fondant sur des indications recueillies ailleurs, le CTSM considère également que l’élimination des sanctions pénales pour la possession de cannabis destiné à l’usage personnel n’entraînera pas de hausse de la consommation.

D’après le D^r Marsh, il est important que la décriminalisation du cannabis se fasse dans le contexte de la nouvelle Stratégie canadienne antidrogue qui considère la toxicomanie comme un problème de santé. « La stratégie doit reconnaître les quatre piliers que sont le traitement, la réduction des méfaits, la prévention et l’application des lois. Il est vital d’affecter en permanence des sommes suffisantes aux programmes de prévention et de traitement afin de minimiser l’usage de cannabis et les méfaits qui y sont associés. Il faudra également évaluer les conséquences globales des nouveaux mécanismes de contrôle proposés afin d’éclairer le débat sur les politiques », a-t-il ajouté.

Le Centre de toxicomanie et de santé mentale est un Centre collaborateur de l’Organisation panaméricaine de la santé et de l’Organisation mondiale de la Santé, et un hôpital d’enseignement affilié à part entière à l’Université de Toronto.